

ÉLECTIONS La MSA prépare l'élection, en mai, de ses représentants pour 2025-2030.

Le délégué, un relais entre la MSA et les adhérents

La MSA, vous connaissez ?

Quand la question est posée, les réponses sont riches et multiples. La MSA, c'est : La protection sociale du monde agricole et rural jusqu'au dernier kilomètre ; un régime de protection sociale démocratique, solidaire et responsable ; un guichet unique pour toutes les démarches pour la famille, la santé, la retraite, la santé au travail, l'action sanitaire et sociale...

En dépit des crises et des transformations sociétales profondes traversées par le monde agricole, la MSA revendique la continuité de son fonctionnement ancré sur la proximité, la démocratie participative et le mutualisme

Et ses élus ?

Qui dit démocratie, dit élections ; qui dit proximité dit territoire, autrement dit le canton.

Depuis plus de 70 ans, les adhérents de la MSA élisent

leurs délégués cantonaux.

En assemblée générale, ces derniers élisent les administrateurs de leur caisse de MSA. Les élections sont organisées, du 5 au 16 mai, au sein de trois collèges (exploitants et entrepreneur agricole, salariés agricoles, employeurs de main-d'œuvre), chacun représentant les intérêts de son milieu professionnel. L' élu MSA est le garant des valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité et démocratie.

Délégué : un engagement et des responsabilités.

L' élu est sur le terrain auprès des adhérents MSA, des populations fragiles, il est à l'écoute et contribue à la vie de son territoire. Par ses actions, il contribue au maintien de la protection sociale responsable et solidaire.

Le délégué se tient à l'écoute des adhérents et identifie leurs besoins et leurs difficultés. Il les informe sur les dis-



GILLES ARROUD COMISA

Des délégués salariés et employeurs sont recherchés.

positifs d'aides et les oriente vers les services. Il interpelle la MSA en cas de difficultés des adhérents et les informe des actions que leur MSA organise pour eux et près de chez eux pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il participe à des projets locaux

Avec l'appui des services de la MSA, le délégué apporte des solutions aux besoins des populations rurales (ex. : micro-crèches, transport soli-

daire, association pour les jeunes). En pratique, les élus décident des actions qu'ils vont porter sur leur territoire. Pour identifier les actions pertinentes, ils s'appuient sur leur connaissance du terrain. Ensuite, chaque élu participe à une ou plusieurs étapes du projet, selon sa disponibilité. Il représente la MSA

Le délégué peut porter les intérêts de la MSA dans des instances locales (CCAS/CIAS), lors de manifestations (fêtes agricoles), auprès des partenaires agricoles (Chambres d'agriculture) ou associations, et il est en contact avec les décideurs politiques locaux (maires, conseillers départementaux).

Les élus travaillent en équipe au sein de Réseau d'Elus. En Poitou il existe 10 réseaux d'élus de proximité, animés par une ou un président lui-même élu(e).

Soutenus par les animatrices professionnelles, les travailleurs sociaux, les préventeurs,

ils s'impliquent collectivement dans la vie du territoire. Ils reçoivent des formations gratuites et participent aux actions collectives des associations du groupe MSA (prévention du Bien vieillir, intervention auprès des élèves de l'enseignement agricole...).

Se renseigner

Pour chaque canton, ce sont les organisations syndicales qui recherchent des candidats exploitants, salariés et employeurs. Pas besoin d'être affilié à ces organisations, vous pouvez selon vos sensibilités vous rapprocher d'elles pour échanger et selon chacun s'engager dans la vie mutualiste.

Nous sommes membre d'un des derniers organismes de protection sociale à gestion démocratique, soyons en acteur ; la démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Le délégué, un relais entre la MSA et les adhérents

La Mutualité Sociale Agricole prépare l'élection de ses représentants pour 2025-2030.

La MSA vous connaissez ? Les réponses sont riches et multiples.

- La protection sociale du monde agricole et rural jusqu'au dernier kilomètre.

- Un régime de protection sociale démocratique, solidaire et responsable.

- Un guichet unique pour toutes les démarches pour la famille, la santé, la retraite, la santé au travail, l'action sanitaire et sociale...

En dépit des crises et des transformations sociétales profondes traversées par le monde agricole, la MSA revendique la continuité de son fonctionnement ancré sur la proximité, la démocratie participative et le mutualisme

Et ses élus ?

Qui dit démocratie, dit élections ; qui dit proximité dit territoire, pour nous le canton. Depuis plus de 70 ans, les adhérents de la MSA élisent leurs délégués cantonaux. En assemblée générale, ces derniers élisent les administrateurs de leur caisse de MSA. Les élections sont organisées au sein de trois collèges (exploitants et entrepreneur agricole, salariés agricoles,



L'élu est sur le terrain auprès des adhérents MSA, des populations fragiles.

Gilles Arroyo

employeurs de main-d'œuvre), chacun représentant les intérêts de son milieu professionnel. L'élu MSA est le garant des valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité et démocratie.

Engagement et responsabilités

L'élu est sur le terrain auprès des adhérents MSA, des populations fragiles, il est à l'écoute et contribue à la vie de son territoire. Par ses actions, il contribue au maintien de la protection sociale responsable et solidaire. Le délégué se tient à l'écoute des adhérents et identifie leurs besoins et leurs difficultés. Il les informe sur les dispositifs d'aides et les oriente vers les ser-

vices. Il interpelle la MSA en cas de difficultés des adhérents et les informe des actions que leur MSA organise pour eux et près de chez eux pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Des projets locaux

Avec l'appui des services de la MSA, le délégué apporte des solutions aux besoins des populations rurales (ex. : micro-crèches, transport solidaire, association pour les jeunes). En pratique, les élus décident des actions qu'ils vont porter. Pour identifier les actions pertinentes, ils s'appuient sur leur connaissance du terrain. Ensuite, chaque élu participe à une ou plu-

sieurs étapes du projet, selon sa disponibilité.

Il représente la MSA

Le délégué peut porter les intérêts de la MSA dans des instances locales (CCAS/CIAS), lors de manifestations (fêtes agricoles), auprès des partenaires agricoles (Chambres d'agriculture) ou associations, et il est en contact avec les décideurs politiques locaux (maires, conseillers départementaux).

Travail en équipe

Les élus travaillent en équipe au sein de réseaux d'élus. En Poitou, il existe 10 réseaux d'élus de

proximité, animés par une ou un président lui-même élu(e). Soutenus par les animatrices professionnelles, les travailleurs sociaux, les préventeurs... ils s'impliquent dans la vie du territoire.

Ils reçoivent des formations gratuites et participent aux actions collectives des associations du groupe MSA (prévention du Bien vieillir, intervention auprès des élèves de l'enseignement agricole...).

Se renseigner

Pour chaque canton, ce sont les organisations syndicales qui recherchent, selon, des candidats exploitants, salariés et employeur. Pas besoin d'être affilié à ces organisations, chacun peut, selon ses sensibilités, se rapprocher d'elles pour échanger et selon chacun s'engager dans la vie mutualiste. Les administrateurs MSA sont membres d'un des derniers organismes de protection sociale à gestion démocratique, dans lequel ils peuvent être acteurs. La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

MSA Poitou